

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

DÉLIBÉRATION N° 90-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS

POUVOIR(S): Pierre CASSE donne pouvoir à Claude CAU

ABSENT(S): Christophe PAUTREL

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 03/12/2024

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°54-2022 en date du 22 novembre 2022, autorisant les travaux de rénovation du toit de l'église et autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;

Vu la délibération n°56-2023 en date du 21 décembre 2023, autorisant les travaux de rénovation de l'église et autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 26 septembre 2024, et fixant au 18 octobre 2024, à 12 h 00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la rénovation de l'église ;

Vu l'avis rectificatif du 11 octobre 2024, et fixant au 25 octobre 2024, à 12 h 00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la rénovation de l'église ;

Vu l'avis rectificatif du 21 octobre 2024, et fixant au 8 novembre 2024, à 12 h 00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la rénovation de l'église ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres mise en place par la commune de Montauban de Luchon, réunie le 26 novembre 2024 ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De valider l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 novembre 2024, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la rénovation de l'église :
 - Lot n°1 « GROS ŒUVRE ENDUITS », attribué à GALLART (avenue des Tourelles à Montréjeau), pour un montant de 269 683.39 € HT
 - Lot n°2 « CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE », attribué à SOCABAT (4 chemin de Vielle Aure à Vignec), pour un montant de 127 165.09 € HT
 - Lot n°3 « ELECTRICITÉ », attribué à MALVAUD (50 bis chemin du Mailhol de Saint Jean à Cazères), pour un montant de 6 928.00 € HT
 - Lot n°4 « PLATRE ANCIEN », attribué à LOURDE (3 rue de la Hournère à Adé), pour un montant de 22 750.00 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises GALLART, SOCABAT, MALVAUD, LOURDE, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le 10/12/2024
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 10/12/2024
Notifié à l'intéressé le _____



LAYE PÉREZ
ARCHITECTES

Saint Gaudens le 08/11/24

Projet :

**RENOVATION DE LA SACRISTIE ET FACADES
COMMUNE DE MONTAUBAN DE LUCHON**

Maître d'Ouvrage

31110 MONTAUBAN DE LUCHON

OUVERTURE DES PLIS - 1

A l'effet de procéder à la réception et au dépouillement des dossiers présentés par les concurrents

Nous avons procédé à l'ouverture des plis, la liste des entreprises ayant présenté une proposition s'établit par lot comme suit

RECAPITULATIF DE L'ESTIMATIF DU MONTANT DES TRAVAUX DE L'EQUIPE MOE

1	GROS ŒUVRE	258 000,00 €
2	CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE	133 480,00 €
3	ELECTRICITE	7 080,00 €
4	PLÂTRE ANCIEN	34 800,00 €
MONTANT HT TRAVAUX		433 360,00 €
TVA 20%		86 672,00 €
MONTANT TTC DES TRAVAUX		520 032,00 €

LOT N° 1

GROS ŒUVRE

Montant HT de l'estimation prévisionnelle **258 000,00 €**

N° Ordre	Nom de l'entreprise soumissionnaire		Montant H.T. de la proposition	DELTA EST
2	GALLART	Marché de base	599 302,18 €	132,29%
		Marché de base		-100,00%
		Marché de base		

LOT N° 2

CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE

Montant HT de l'estimation prévisionnelle **133 480,00 €**

N° Ordre	Nom de l'entreprise soumissionnaire		Montant H.T. de la proposition	DELTA EST
3	SOCABAT	Marché de base	129 686,09 €	-2,84%
		Marché de base		-100,00%
		Marché de base		

LOT N° 3

ELECTRICITE

Montant HT de l'estimation prévisionnelle **7 080,00 €**

N° Ordre	Nom de l'entreprise soumissionnaire		Montant H.T. de la proposition	DELTA EST
1	MALVAUD	Marché de base	6 928,00 €	-2,15%
		Marché de base		

LOT N° 4

PLÂTRE ANCIEN

Montant HT de l'estimation prévisionnelle **34 800,00 €**

N° Ordre	Nom de l'entreprise soumissionnaire		Montant H.T. de la proposition	DELTA EST
4	LOURDE	Marché de base	22 750,00 €	-34,63%
		Marché de base	0,00 €	-100,00%
		Marché de base		

RECAPITULATIF DES ENTREPRISES MIEUX DISANTES

Estimation		Entreprises		Phase AO	
1	GROS ŒUVRE	258 000,00 €	GALLART	599 302,18 €	132,29%
2	CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE	133 480,00 €	SOCABAT	129 686,09 €	-2,84%
3	ELECTRICITE	7 080,00 €	MALVAUD	6 928,00 €	-2,15%
4	PLÂTRE ANCIEN	34 800,00 €	LOURDE	22 750,00 €	-34,63%
MONTANT TOTAL HT		433 360,00 €		758 666,27 €	75,07%
			Delta estimation offres	325 306,27 €	

La commission d'appel d'offres retiendra les entreprises lors de la prochaine réunion après avoir pris connaissance de l'analyse des offres fournie par LP Architectes

Fait à Saint Gaudens
Le 08/11/24

Le Président de la commission

Les membres de la commission

LP Architectes

 **LAYE PÉREZ**
ARCHITECTES

3 bis, rue du Pouech - 31800 Saint-Gaudens
contact@lp-architectes.com - 06 73 43 05 94

Ordre des architectes : 521205

SIRET : 961 013 012 00015





LAYE PÉREZ
ARCHITECTES

MONTAUBAN DE LUCHON

RENOVATION DE LA VOUTE DE LA SACRISTIE (FISSURES COMPRISE), REMANIEMENT DE LA COUVERTURE ET ZINGUERIE ET REPRISE DES DÉSORDRES DE LA TOUR.

Compte rendu réunion : 12/11/2024 à 10h00

Appel Offre lancé le 26/09/2024, rendu des offres après allongement des délais, le 8/11/2024.

Ouverture des Plis :

Sur les 4 lots, 3 lots ont reçu des offres : Lot 1 Gros Œuvre, Lot 2 Couverture Zinguerie et Lot 3 Électricité.
Le Lot 4 Plâtre Ancien est relancé.

Le Lot 2 Couverture Zinguerie et le Lot 3 Électricité sont dans l'estimatif.
Le Lot 1 Gros Œuvre présente un delta de 132%.
Une phase négociation est proposée par la maîtrise d'œuvre.

Premières questions pour la négociation :

- Échafaudage : Qu'est-ce qui est prévu exactement ? Pour combien de temps ? Est-ce 1 seul échafaudage qui sera démonté au fur et à mesure de l'avancement du chantier ou un échafaudage complet ?
Est-il possible d'optimiser le temps d'intervention et donc de l'échafaudage ?
- Il est question dans le devis de deux pierre différentes, pierre de Vianne et Marbre de Carrare. Il y a une différence importante de prix de fourniture entre ces deux pierres, est-il envisageable d'utiliser uniquement la pierre de Vianne ?
- priorisé les travaux. Envisager les travaux par phases ?

Prévoir une réunion avec le Lot 1 Gros Œuvre et le Lot 2 pour :

- optimisation de l'échafaudage
- Faire un point sur la pierre
- Avec 260 000€ HT, qu'est-il possible de faire comme travaux pour le Lot 1 ? Quels postes sont à faire en priorité ?



LAYE PÉREZ
ARCHITECTES

Saint Gaudens le 22/11/24

Projet :

**RENOVATION DE LA SACRISTIE ET FACADES
COMMUNE DE MONTAUBAN DE LUCHON**

Maître d'Ouvrage

31110 MONTAUBAN DE LUCHON

OUVERTURE DES PLIS - 2

A l'effet de procéder à la réception et au dépouillement des dossiers présentés par les concurrents

Nous avons procédé à l'ouverture des plis, la liste des entreprises ayant présenté une proposition s'établit par lot comme suit

RECAPITULATIF DE L'ESTIMATIF DU MONTANT DES TRAVAUX DE L'EQUIPE MOE

1	GROS ŒUVRE	258 000,00 €
2	CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE	133 480,00 €
3	ELECTRICITE	7 080,00 €
4	PLÂTRE ANCIEN	34 800,00 €

MONTANT HT TRAVAUX	433 360,00 €
TVA 20%	86 672,00 €
MONTANT TTC DES TRAVAUX	520 032,00 €

LOT N° 1

GROS ŒUVRE

Montant HT de l'estimation prévisionnelle **258 000,00 €**

N° Ordre	Nom de l'entreprise soumissionnaire		Montant H.T. de la proposition	DELTA EST
2	GALLART	Marché de base	269 683,39 €	4,53%
		Marché de base		-100,00%
		Marché de base		

LOT N° 2

CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE

Montant HT de l'estimation prévisionnelle **133 480,00 €**

N° Ordre	Nom de l'entreprise soumissionnaire		Montant H.T. de la proposition	DELTA EST
3	SOCABAT	Marché de base	127 165,09 €	-4,73%
		Marché de base		-100,00%
		Marché de base		

LOT N° 3

ELECTRICITE

Montant HT de l'estimation prévisionnelle **7 080,00 €**

N° Ordre	Nom de l'entreprise soumissionnaire		Montant H.T. de la proposition	DELTA EST
1	MALVAUD	Marché de base	6 928,00 €	-2,15%
		Marché de base		

LOT N° 4

PLÂTRE ANCIEN

Montant HT de l'estimation prévisionnelle **34 800,00 €**

N° Ordre	Nom de l'entreprise soumissionnaire		Montant H.T. de la proposition	DELTA EST
4	LOURDE	Marché de base	22 750,00 €	-34,63%
		Marché de base	0,00 €	-100,00%
		Marché de base		

RECAPITULATIF DES ENTREPRISES MIEUX DISANTES

Estimation		Entreprises		Phase AO	
1	GROS ŒUVRE	258 000,00 €	GALLART	269 683,39 €	4,53%
2	CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE	133 480,00 €	SOCABAT	127 165,09 €	-4,73%
3	ELECTRICITE	7 080,00 €	MALVAUD	6 928,00 €	-2,15%
4	PLÂTRE ANCIEN	34 800,00 €	LOURDE	22 750,00 €	-34,63%
MONTANT TOTAL HT		433 360,00 €		426 526,48 €	-1,58%
Delta estimation offres				-6 833,52 €	

La commission d'appel d'offres retiendra les entreprises lors de la prochaine réunion après avoir pris connaissance de l'analyse des offres fournie par LP Architectes

Fait à Saint Gaudens
Le 22/11/24

Le Président de la commission

Les membres de la commission

LP Architectes

 **LAYE PÉREZ**
ARCHITECTES

3 bis, rue du Pouech - 31800 Saint-Gaudens
contact@lp-architectes.com - 06 73 43 05 94

Ordre des architectes : 521205

SIRET : 961 013 912 00015





LAYE PÉREZ
ARCHITECTES

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

OPERATION RENOVATION DE L'EGLISE : rénovation de la voûte de la Sacristie (compris fissures),
remaniement couverture et zinguerie et reprise des désordres de la Tour

SOMMAIRE

- A - ANALYSE DES OFFRES PAR LOT
- B - TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

MATRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

Commune de MONTAUBAN DE LUCHON
4 rue Cargue 31110 MONTAUBAN DE LUCHON

MATTRES D'ŒUVRE

Architecte Mandataire :	LP ARCHITECTES Claude LAYE – Glynis PEREZ 3 bis rue du Pouech 31800 SAINT GAUDENS Tel: 06 73 43 05 94 contact@lp-architectes.com	Bureau d'Etudes Structures :	F- INGENIERIE Fabian VAN CAMPENHOUT 31 Boulevard Jeanne d'Arc 31800 LABARTHE DE RVIERE Tel: 06 66 07 58 55 contact@f-ingenierie.fr
-------------------------	---	------------------------------	---

Bureau d'études fluides : Sans objet

CONTROLEUR TECHNIQUE Sans objet

COORDONATEUR S.P.S BESM Midi Pyrénées

Frédéric MASI

3 rue d'Avranches, Res. Du Pic du Gar

31800 SAINT GAUDENS

Tel: 06 10 89 59 59

besm.pyrenees@orange.fr

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Commune de MONTAUBAN DE LUCHON

Identification du service chargé de l'analyse des offres :

LP ARCHITECTES

A – ANALYSE DES OFFRES PAR LOT

LOT N°

1

GROS ŒUVRE

A) CREDITS BUDGETAIRES ALLOUES AU LOT

Solution de Base :	258 000,00 € HT
PSE n°1 :	HT
PSE n°2 :	HT
TOTAL :	258 000,00 € HT

B) CANDIDATURES / OFFRES ELIMINEES :

Pi: reçu hors délai

Irrecevables, le cas échéant (avec motivation)

0

0

C) MONTANT DES OFFRES € HT (enregistrées sur l'acte d'engagement) :

Soumissionnaire unique ou mandataire (par ordre croissant des offres)	Montant	PSE 1	PSE 2	Total	Ecart % moins-disant	Ecart %	
						Ecart % Budget	Ecarts moyennes rectifiées
GALLART	269 683,39 €			269 683,39 €		4,53%	
*Moyenne des offres							
**Moyenne des offres rectifiées							

(offres > 20% moyenne offres sont retirées pour le calcul de la moyenne des offres rectifiées)

D) ANALYSE DES OFFRES AU NIVEAU DU CRITERE 'PRIX' (Pondération 40, noté sur 40) :

Analyse Soumissionnaires	Vérification erreurs de calcul sur devis	Vérification postes du devis	Vérification des quantités sur le devis	Vérification des prix unitaires sur devis par / spécifications techniques	Explications écarts offres / budget
GALLART	Pas d'erreur de calcul	L'entreprise répond selon le cadre quantitatif fourni. L'ensemble est cohérent.	Quantités du CDPGF ont été modifiées, restent cohérents	Les prix unitaires sont élevés par rapport aux prestations chiffrées	Les prix sont élevés
Demande de précisions ou de régularisation					
Demande de précisions ou de régularisation					
1) Conclusion sur le critère "prix"					
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Offres inacceptables (OUI = X)	Offres irrégulières (OUI = X)	Offres inappropriées (OUI = X)	Offres OAB rejetées (OUI = X)	Offres acceptables, régulières, appropriées, non anormalement basses (OUI = X)
GALLART					X
					X
2) Notation sur le critère "prix"					
SOLUTION DE BASE			SOLUTION DE BASE		
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)			Note sur 40	Soumissionnaire	
GALLART			40,00		
				Note sur 40	
				40,00	

E) ANALYSE DES OFFRES AU NIVEAU DU CRITERE "VALEUR TECHNIQUE" (Pondération 60, noté sur 60) :						
Analyse Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Caractéristiques techniques des matériaux et performances Noté / 15	Coherence des moyens humains et matériels Noté / 15	Garanties apportées en termes de qualité de réalisation des travaux SC3 : Noté / 15	Qualité de l'offre en matière de santé / sécurité du chantier, de gestion des déchets de chantier SC4 : Noté / 10	Gestion période garantie parfait achèvement SC5 : Noté / 5	TOTAL NOTES / 60
GALLART	<p>Caractéristiques techniques des matériaux, des produits, ou des équipements proposés pour le chantier (marque, gamme)</p> <p>L'entreprise fournit l'ensemble des fiches techniques du matériel prévu. Ces dernières sont conformes aux prescriptions du CCTP. Les références des fabricants et matériaux sont identiques à ceux prescrits</p>	<p>Organigramme fonctionnel de l'équipe affectée au chantier, moyens matériels</p> <p>L'entreprise a l'effectif adéquat pour l'opération. Le matériel correspond aux travaux de l'opération.</p>	<p>Contraintes d'exécution des travaux identifiées par l'entreprise et solutions proposées</p> <p>Les contraintes du projet sont identifiées et les solutions sont adaptées.</p>	<p>Moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier</p> <p>L'entreprise détaille que son personnel est régulièrement formé, utilisation des EPI,</p>	<p>Organisation et méthodologie</p> <p>Les modalités d'intervention pendant la GPA sont décrites.</p>	
	<p>Nombre de personnes affectées au chantier</p> <p>Entre 8 et 9 personnes</p>	<p>Dispositions envisagées pour traiter les contraintes</p> <p>Renseigné et adapté au chantier.</p>	<p>Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantier</p> <p>Le tri des déchets est décrit et le lieu d'évacuation est renseigné.</p>	<p>Délais d'intervention</p> <p>RDV d'un commun accord avec les MOA</p>		
	<p>Phasage et durée de chaque phase</p> <p>Planning conforme au phasage des travaux.</p> <p>Nombre de salariés affectés à l'exécution de chaque tâche</p> <p>Entre 8 et 9 personnes</p>	<p>Indications sur le programme d'exécution des travaux et les procédés d'exécution envisagés</p> <p>Renseigné et adapté au chantier.</p>	<p>Disposition arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances de chantier</p> <p>L'entreprise explique respecter les consignes de livraison, gestion du chantier avec un outils moins bruyant possible. Adapté au chantier</p>			
Demande de précisions						
NOTES	15,00	15,00	15,00	10,00	5,00	60,00

Soumissionnaire ordre croissant des offres)	(par des	Offres inacceptables (OUI = X)	Offres irrégulières (OUI = X)	Offres inappropriées (OUI = X)	Offres OAB réglées (OUI = X)	Offres acceptables, régulières, appropriées, non anormalement basses (OUI = X)
GALLART						X

2) Notation sur le critère "valeur technique"

Soumissionnaire ordre croissant des	(par	Note sur 60	Commentaire synthétique sur la valeur technique (Points positifs / Points négatifs)
GALLART		60,00	<p>Synthèse : Offre techniquement conforme aux prescriptions. L'Entreprise a bien compris les spécificités d'un chantier</p> <p>Points positifs : L'entreprise dispose des moyens humains et techniques pour réaliser ce type de chantier; toutes les contraintes sont identifiées et solutions adaptées</p> <p>Points négatifs: Quelques réponses généralistes</p> <p>Synthèse :</p> <p>Points positifs :</p> <p>Points négatifs:</p>

F) CLASSEMENT DES OFFRES (offres régulières, acceptables, appropriées et non anormalement basses)

SOLUTION DE BASE					
Soumissionnaire ordre croissant des	(par	Note pondérée Critère Prix	Note pondérée Critère VALEUR TECHNIQUE	Note Globale	Classement sur l'ensemble des critères
GALLART		40,00	60,00	100,00	1 ^{er}

G) SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

*Offres non classées car irrégulières :

NEANT

"Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable, notamment en matière

*Offres non classées car inappropriées :

NEANT

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les

*Offres rejetées comme étant anormalement basses et donc non classées :

NEANT

*Classement proposé :

SOLUTION DE BASE		
1er	GALLART	269 683,39 €
	pour un montant de:	
	pour un montant de:	

Il est proposé d'attribuer le marché conformément au classement ci-dessus, sans négociations

A – ANALYSE DES OFFRES PAR LOT

LOT N° 2

COUVERTURE ZINGUERIE

A) CREDITS BUDGETAIRES ALLOUES AU LOT

Solution de Base :	133 480,00 € HT
PSE n°1 :	HT
PSE n°2 :	HT
TOTAL :	133 480,00 € HT

B) CANDIDATURES / OFFRES ELIMINEES :

Pi reçu hors délai	0	Irrecevables, le cas échéant (avec motivation)	0
--------------------	---	--	---

C) MONTANT DES OFFRES € HT (enregistrées sur l'acte d'engagement) :

Sourmissionnaire unique ou mandataire (par ordre croissant des offres)	Groupement (OUI = des x)	Montant	PSE 1	Total	Ecart % moins-disant	Ecart % Budget	Ecart % moyenne offres	Ecart % moyenne offres rectifiée
SOCABAT		127 165,09 €		127 165,09 €		-4,73%		
*Moyenne des offres								
*Moyenne des offres rectifiées								

(offres > 20% moyenne offres sont retirées pour le calcul de la moyenne des offres rectifiées)

D) ANALYSE DES OFFRES AU NIVEAU DU CRITERE 'PRIX' (Pondération 40, noté sur 40) :					
Analyse	Vérification erreurs de calcul sur devis	Vérification postes du devis	Vérification des quantités sur le devis	Vérification des prix unitaires sur devis par / spécifications techniques	Explications écarts offres / budget
SOCABAT	Pas d'erreur de calcul	L'entreprise répond selon le cadre quantitatif fourni. L'ensemble est cohérent.	Quantités du CDPGF ont été modifiées, restent cohérents	Les prix unitaires sont élevés par rapport aux prestations chiffrées	Les prix sont élevés
Demande de précisions					
Demande de précisions					
1) Conclusion sur le critère "prix"					
	Offres inacceptables (OUI = x)	Offres irrégulières (OUI = x)	Offres inappropriées (OUI = x)	Offres OAB	
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)				Offres rejetées (OUI = x)	Offres acceptables, régulières, appropriées, non anormalement basses (OUI = x)
SOCABAT					X
2) Notation sur le critère "prix"					
SOLUTION DE BASE					
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)		Note sur 40		Soumissionnaire	
SOCABAT		40,00		Note sur 40	
				40,00	

E) ANALYSE DES OFFRES AU NIVEAU DU CRITERE "VALEUR TECHNIQUE" : <i>(Pondération 60, noté sur 60) :</i>							
Analyse Soutissionnaire (par ordre croissant des offres)	Caractéristiques et performances techniques des matériaux Noté / 15	Cohérence des moyens humains et moyens matériels SC2 : Noté / 15		Garanties apportées en termes de qualité de réalisation des travaux SC3 : Noté / 15		Qualité de l'offre en matière de santé / sécurité du chantier, de gestion des déchets de chantier SC4 : Noté / 10	
		Organigramme fonctionnel de l'équipe affectée au chantier		Contraintes d'exécution des travaux identifiées par l'entreprise et les solutions proposées		Moyens mis en oeuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier	
SOCABAT	L'entreprise fournit l'ensemble des fiches techniques du matériel prévu. Ces dernières sont conformes aux prescriptions du CCTP. Les références des fabricants et matériaux sont identiques à ceux prescrits	L'entreprise a l'affectif adéquat pour l'opération. Le matériel correspond aux travaux de l'opération.		Les contraintes du projet sont identifiées et les solutions sont adaptées.		L'entreprise détaille que son personnel est régulièrement formé, utilisation des EPI.	Les modalités d'intervention pendant la GPA sont décrites.
		Nombre de personnes affectées au chantier Entre 7 et 8 personnes		Dispositions envisagées pour traiter les contraintes Renseigné et adapté au chantier.		Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantier Le tri des déchets est décrit et le lieu d'évacuation est renseigné.	Délais d'intervention RDV d'un commun accord avec les MOA
		Phasage et durée de chaque phase		Indications sur le programme d'exécution des travaux et les procédés d'exécution envisagés		Disposition arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances de chantier	
		Planting conforme au phasage des travaux.		Renseigné et adapté au chantier.		L'entreprise explique respecter les consignes de livraison, gestion du chantier avec un outillage le moins bruyant possible. Adapté au chantier	
Nombre de salariés affectés à l'exécution de chaque tâche Entre 7 et 8 personnes							
Demande de précisions							
NOTES	15,00	15,00	15,00	10,00	5,00	60,00	
						TOTAL NOTES / 60	

1) Conclusion sur le critère "valeur technique"					
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Offres inacceptables (OUI = x)	Offres irrégulières (OUI = x)	Offres inappropriées (OUI = x)	Offres OAB rejetées (OUI = x)	Offres acceptables, régulières, appropriées, non anormalement basses (OUI = x)
SOCABAT					X

2) Notation sur le critère "valeur technique"	
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Commentaire synthétique sur la valeur technique (Points positifs / Points négatifs)
SOCABAT	<p>60,00</p> <p>60,00</p> <p>Synthèse : Offre techniquement conforme aux prescriptions. L'Entreprise a bien compris les spécificités d'un chantier</p> <p>Points positifs : L'entreprise dispose des moyens humains et techniques pour réaliser ce type de chantier; toutes les contraintes sont identifiées et solutions adaptées</p> <p>Points négatifs: Quelques réponses généralistes</p> <p>Synthèse : Points positifs : Points négatifs:</p>

F) CLASSEMENT DES OFFRES (offres régulières, acceptables, appropriées et non anormalement basses)			
SOLUTION DE BASE			
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Note pondérée Critère Prix	Note pondérée Critère VALEUR TECHNIQUE	Classement sur l'ensemble des critères
SOCABAT	40,00	60,00	100,00 1er

G) SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

*Offres non classées car irrégulières :

NEANT

"Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable, notamment en matière

*Offres non classées car inappropriées :

NEANT

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulées dans les

*Offres rejetées comme étant anormalement basses et donc non classées :

NEANT

***Classement proposé :**

SOLUTION DE BASE		
1 ^{er}	SOCABAT	pour un montant de: 127 165,09 €
		pour un montant de:

Il est proposé d'attribuer le marché conformément au classement ci-dessus, sans négociations

A – ANALYSE DES OFFRES PAR LOT

LOT N°

3

ELECTRICITE

A) CREDITS BUDGETAIRES ALLOUES AU LOT

Solution de Base :	7 080,00 € HT
PSE n°1 :	HT
PSE n°2 :	HT
TOTAL :	7 080,00 € HT

B) CANDIDATURES / OFFRES ELIMINEES :

Pli reçu hors délai

Irrecevables, le cas échéant (avec motivation)

0

0

C) MONTANT DES OFFRES € HT (enregistrées sur l'acte d'engagement) :

Soumissionnaire unique ou mandataire (par ordre croissant des	Groupement (OUI = x)	Montant	Total	Ecart moins-disant %	Ecart % Budget	Ecart % moyenne offres	Ecart % moyenne offres
MALVAUD		6 928,00 €	6 928,00 €		-2,15%		
*Moyenne des offres							
*Moyenne des offres rectifiées							

(offres > 20% moyenne offres sont retirées pour le calcul de la moyenne des offres rectifiées)

D) ANALYSE DES OFFRES AU NIVEAU DU CRITERE "PRIX" (Pondération 40, noté sur 40) :

Analyse Soumissionnaires	Vérification erreurs de calcul sur devis	Vérification postes du devis	Vérification des quantités sur le devis	Vérification des prix unitaires sur devis par / spécifications techniques	Explications écarts offres / budget
MALVAUD	Pas d'erreur de calcul	L'entreprise répond selon le cadre quantitatif fourni	Certains postes sont modifiés mais les quantités restent cohérentes	Les prix unitaires nous semblent conformes aux prestations chiffrées.	Les prix sont conformes par rapport au budget concernant les prestations de base.
Demande de précisions					
Demande de précisions					

1) Conclusion sur le critère "prix"

Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Offres inacceptables (OUI = X)	Offres irrégulières (OUI = X)	Offres inappropriées (OUI = X)	Offres acceptables, régulières, appropriées, non anormalement basses (OUI = X)
MALVAUD				X

2) Notation sur le critère "prix"

SOLUTION DE BASE		SOLUTION DE BASE	
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)		Soumissionnaire	
Note sur 40		Note sur 40	
MALVAUD	40,00		40,00

E) ANALYSE DES OFFRES AU NIVEAU DU CRITERE "VALEUR TECHNIQUE" (Pondération 60, noté sur 60) :						
Analyse Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Caractéristiques techniques des matériaux et performances Noté / 15	Cohérence des moyens humains et / moyens matériels SC2 : Noté / 15	Garanties apportées en termes de qualité de réalisation des travaux SC3 : Noté / 15	Qualité de l'offre en matière de santé / sécurité du chantier, de gestion des déchets de chantier SC4 : Noté / 10	Gestion période garantie parfait achèvement SC5 : Noté / 5	TOTAL NOTES / 60
MALVAUD	Caractéristiques techniques des matériaux, des produits, ou des équipements proposés pour le chantier (marque, gamme) L'entreprise fournit l'ensemble des fiches techniques du matériel prévu. Ces dernières sont conformes aux prescriptions du CCTP. Les références des fabricants et matériaux sont identiques à ceux prescrits	Organigramme fonctionnel de l'équipe affectée au chantier L'entreprise a l'effectif adéquat pour l'opération. Le matériel correspond aux travaux de l'opération.	Contraintes d'exécution des travaux identifiées par l'entreprise et solutions proposées Les contraintes du projet sont identifiées et les solutions sont adaptées.	Moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier L'entreprise détaille que son personnel est régulièrement formé, utilisation des EPI,	Organisation et méthodologie Les modalités d'intervention pendant la GPA sont décrites.	
	Nombre de personnes affectées au chantier 2 personnes	Indications sur le programme d'exécution des travaux et les procédés d'exécution envisagés Renseigné et adapté au chantier.	Dispositions envisagées pour traiter les contraintes Le tri des déchets est décrit et le lieu d'évacuation est renseigné.	Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantier Disposition arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances de chantier	Délais d'intervention RDV d'un commun accord avec les MOA	
	Phasage et durée de chaque phase Planning conforme au phasage des travaux.	Nombre de salariés affectés à l'exécution de chaque tâche 2 personnes	L'entreprise explique respecter les consignes de livraison, gestion du chantier avec un outils moins bruyant possible. Adapté au chantier			
Demande de précisions						
NOTES	15,00	15,00	15,00	10,00	5,00	60,00

1) Conclusion sur le critère "valeur technique"					
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Offres inacceptables (OUI = X)	Offres irrégulières (OUI = X)	Offres inappropriées (OUI = X)	Offres OAB rejetées (OUI = X)	Offres acceptables, régulières, appropriées, non anormalement basses (OUI = X)
MALVAUD					X
2) Notation sur le critère "valeur technique"					
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Note sur 60	Commentaire synthétique sur la valeur technique (Points positifs / Points négatifs)			
MALVAUD	60,00	<p>Synthèse : Offre techniquement conforme aux prescriptions. L'Entreprise a bien compris les spécificités d'un chantier</p> <p>Points positifs : L'entreprise dispose des moyens humains et techniques pour réaliser ce type de chantier; toutes les contraintes sont identifiées et solutions adaptées</p> <p>Points négatifs: Quelques réponses généralistes</p>			
		<p>Synthèse : Points positifs : Points négatifs:</p>			

F) CLASSEMENT DES OFFRES (offres régulières, acceptables, appropriées et non anormalement basses)				
SOLUTION DE BASE				
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Note pondérée Critère Prix	Note pondérée Critère VALEUR TECHNIQUE	Note Globale	Classement sur l'ensemble des critères
MALVAUD	40,00	60,00	100,00	1 ^{er}

G) SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

*Offres non classées car irrégulières :

NEANT

"Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable, notamment en matière sociale et environnementale",

*Offres non classées car inappropriées :

NEANT

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation"

*Offres rejetées comme étant anormalement basses et donc non classées :

NEANT

*Classement proposé:

SOLUTION DE BASE		
1er	MALVAUD	pour un montant de: 6 928,00 €
		pour un montant de:

Il est proposé d'attribuer le marché conformément au classement ci-dessus, sans négociations

A - ANALYSE DES OFFRES PAR LOT

LOT N° 4

PLATRE ANCIEN

A) CREDITS BUDGETAIRES ALLOUES AU LOT

Solution de Base :	34 800,00 € HT
PSE n°1 :	HT
PSE n°2 :	HT
TOTAL :	34 800,00 € HT

B) CANDIDATURES / OFFRES ELIMINEES :

Pli reçu hors délai	0	Irrecevables, le cas échéant (avec motivation)	0
---------------------	---	--	---

C) MONTANT DES OFFRES € HT (enregistrées sur l'acte d'engagement) :

Soumissionnaire unique ou mandataire (par ordre croissant des	Groupement (OUI = X)	Montant	Total	Ecart moins-disant %	Ecart % Budget	Ecart % moyenne offres	Ecart moyenne offres %
LOURDE		22 750,00 €	22 750,00 €		-34,63%		
*Moyenne des offres							
*Moyenne des offres rectifiées							

(offres > 20% moyenne offres sont retirées pour le calcul de la moyenne des offres rectifiées)

D) ANALYSE DES OFFRES AU NIVEAU DU CRITERE "PRIX" (Pondération 40, noté sur 40) :					
Analyse Soumissionnaires	Vérification erreurs de calcul sur devis	Vérification postes du devis	Vérification des quantités sur le devis	Vérification des prix unitaires sur devis par / spécifications techniques	Explications écarts offres / budget
LOURDE	Pas d'erreur de calcul	L'entreprise répond selon le cadre quantitatif fourni	Quantités du CDPGF non modifiées	Les prix unitaires sont conformes aux prestations chiffrées.	Les prix sont conformes au budget
Demande de précisions					
Demande de précisions					
1) Conclusion sur le critère "prix"					
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Offres inacceptables (OUJ = x)	Offres irrégulières (OUJ = x)	Offres inappropriées (OUJ = x)	Offres OAB rejetées (OUJ = x)	Offres acceptables, régulières, appropriées, non anormalement basses (OUJ = x)
LOURDE					X

2) Notation sur le critère "prix"		
SOLUTION DE BASE		
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Note sur 40	Note sur 40
LOURDE	40,00	40,00

E) ANALYSE DES OFFRES AU NIVEAU DU CRITERE "VALEUR TECHNIQUE" (Pondération 60, noté sur 60) :											
Analyse Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Caractéristiques et performances techniques des matériaux	Noté / 15	Coherence des moyens humains et matériels	SC2 : Noté / 15	Garanties apportées en termes de qualité de réalisation des travaux	SC3 : Noté / 15	Qualité de l'offre en matière de santé / sécurité du chantier, de gestion des déchets de chantier	SC4 : Noté / 10	Gestion période garantie parfait achèvement	SC5 : Noté / 5	TOTAL NOTES / 60
	LOURDE	Caractéristiques techniques des matériaux, des produits, ou des équipements proposés pour le chantier (marque, gamme)	Organisation et méthodologie								
	L'entreprise fournit l'ensemble des fiches techniques du matériel prévu. Ces dernières sont conformes aux prescriptions du CCTP.	L'entreprise a l'effectif adéquat pour l'opération. Le matériel correspond aux travaux de l'opération.	Contraintes d'exécution des travaux identifiées par l'entreprise et solutions proposées	Moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier	Organisation et méthodologie						
	Les références des fabricants et matériaux sont identiques à ceux prescrits	Nombre de personnes affectées au chantier	Dispositions envisagées pour traiter les contraintes	Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantier	Délais d'intervention						
		2 personnes	Renseigné et adapté au chantier.	Le tri des déchets est décrit et le lieu d'évacuation est renseigné.	RDV d'un commun accord avec les MOA						
		Phasage et durée de chaque phase	Indications sur le programme d'exécution des travaux et les procédés d'exécution envisagés	Disposition arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances de chantier							
		Planning conforme au phasage des travaux.	Renseigné et adapté au chantier.	L'entreprise explique respecter les consignes de livraison, gestion du chantier avec un outils moins bruyant possible. Adapté au chantier							
		Nombre de salariés affectés à l'exécution de chaque tâche									
		2 personnes									
Demande de précisions											
NOTES	15,00	15,00	15,00	10,00	5,00	60,00					

1) Conclusion sur le critère "valeur technique"					
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Offres inacceptables (OUI = x)	Offres irrégulières (OUI = x)	Offres inappropriées (OUI = x)	Offres OAB rejetées (OUI = x)	Offres acceptables, régulières, appropriées, non anormalement basses (OUI = x)
LOURDE					X
2) Notation sur le critère "valeur technique"					
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Note sur 60	Commentaire synthétique sur la valeur technique (Points positifs / Points négatifs)			
LOURDE	60,00	<p>Synthèse : Offre techniquement conforme aux prescriptions. L'Entreprise a bien compris les spécificités d'un chantier</p> <p>Points positifs : L'entreprise dispose des moyens humains et techniques pour réaliser ce type de chantier; toutes les contraintes sont identifiées et solutions adaptées</p> <p>Points négatifs: Quelques réponses généralistes</p> <p>Synthèse :</p> <p>Points positifs :</p> <p>Points négatifs:</p>			

F) CLASSEMENT DES OFFRES (offres régulières, acceptables, appropriées et non anormalement basses)			
SOLUTION DE BASE			
Soumissionnaire (par ordre croissant des offres)	Note pondérée Critère Prix	Note pondérée Critère VALEUR TECHNIQUE	Note Globale
LOURDE	40,00	60,00	100,00
			1er
			Classement sur l'ensemble des critères

G) SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

*Offres non classées car irrégulières :

NEANT

"Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable, notamment en matière sociale et environnementale",

*Offres non classées car inappropriées :

NEANT

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation"

*Offres rejetées comme étant anormalement basses et donc non classées :

NEANT

Classement proposé :

SOLUTION DE BASE		
1 ^{er}	LOURDE	pour un montant de: 22 750,00 €
		pour un montant de:

Il est proposé d'attribuer le marché conformément au classement ci-dessus, sans négociations

B – TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

B - TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

N°	LOT	ESTIMATION en € HT			ENTREPRISES	OFFRE en € HT			ECART en %	
		Solution de base	PSE 1	Total		Solution de base	PSE	Total	Base	Base + PSE
1	GROS ŒUVRE	258 000,00 €	0,00 €	258 000,00 €	GALLART	269 683,39 €	0,00 €	269 683,39 €	4,53%	
2	COUVERTURE ZINGUERIE	133 480,00 €	0,00 €	133 480,00 €	SOCABAT	127 165,09 €	0,00 €	127 165,09 €	-4,73%	
3	ELECTRICITE	7 080,00 €	0,00 €	7 080,00 €	MALVAUD	6 928,00 €	0,00 €	6 928,00 €	-2,15%	
4	PLATRE ANCIEN	34 800,00 €	0,00 €	34 800,00 €	LOURDE	22 750,00 €	0,00 €	22 750,00 €	-34,63%	
MONTANT TOTAL		433 360,00 €		433 360,00 €		426 526,48 €		426 526,48 €	-1,58%	

PROPOSITION MAITRISE D'OEUVRE

N°	LOT	ENTREPRISES	Attribué attente validation du MOA	Negociations	OFFRE BASE	DE OFFRE AVEC PSE
1	GROS OEUVRE	GALLART	attente validation du MOA		269 683,39 €	
2	COUVERTURE ZINGUERIE	SOCABAT	attente validation du MOA		127 165,09 €	
3	ELECTRICITE	MALVAUD	attente validation du MOA		6 928,00 €	
4	PLATRE ANCIEN	LOURDE	attente validation du MOA		22 750,00 €	

MONTANT TOTAL	426 526,48 €
----------------------	---------------------



Pour la maîtrise d'Oeuvre
 Fait le: 3 bis, rue du Pouéh - 31800 Saint-Gaudens
 contact@p-p-architectes.com - 05 73 43 05 94
 D'après des architectes: SA 1205
 SIRET: 961 013 912 0015

Signature



LAYE PÉREZ
ARCHITECTES

MONTAUBAN DE LUCHON

RENOVATION DE LA VOUTE DE LA SACRISTIE (FISSURES COMPRISE), REMANIEMENT DE LA COUVERTURE ET ZINGUERIE ET REPRISE DES DÉSORDRES DE LA TOUR.

Compte rendu réunion : 26/11/2024 à 10h00

Réunion au sein des bureau de GALLART le 15/11/2024, en présence du charpentier et du tailleur de pierre.

Compte rendu de la réunion du 15/11/2024 :

Lot 2 Couverture Zinguerie :

- Le poste « cheminement en comble » n'est pas nécessaire et présenterai une économie de 2 521,00 € HT.
- Faire le point sur l'état des gouttières en façade Sud. Elles ne seraient pas à remplacer de suite. L'entreprise se rendra sur site mardi 19/11 ou mercredi 20/11.

Un point devra être fait avec le Lot 1 concernant l'échafaudage.

Lot 1 Gros Œuvre :

- plusieurs postes peuvent être envisagés dans une deuxième phase de travaux :
 - Les postes des enduits et fissures
 - Nettoyage des pierres
 - Réfection linteaux, corniches et encadrements
 - joint des pierres
- La pierre de Vianne peut être utilisée dans la totalité des travaux concernant la réfection, restauration ou remplacement de pierre. Ce qui va présenter une économie sur le prix de la fourniture.
- Une demande de l'entreprise concernant l'installation chantier : est-il possible que la mairie prête une salle pour la restauration ? L'entreprise prendra en charge son nettoyage régulier.
- L'entreprise doit présenter un devis se rapprochant de l'estimatif pour envisager les travaux.

L'entreprise ainsi que la maîtrise d'œuvre, précise, que les travaux qui ne seront pas réalisés dans cette première phase devra être envisagé au plus tôt par la maîtrise d'ouvrage.

La première phase de travaux concerne des travaux d'urgence, pour assurer le hors d'eau de l'Église.

La deuxième phase de travaux concerne des travaux structurels qui ne peuvent pas attendre quelques années supplémentaires. Nous conseillons d'envisager ces travaux en suivant ceux de la phase 1.

Compte rendu de la réunion du 26/11/2024 :

La maîtrise d'œuvre présente le devis rectifié du Lot 1 :

- Les travaux du Clocher sont intégralement prévus ainsi que ceux concernant la Sacristie.
- Les travaux non prévus dans cette première phase de travaux concernent les enduits et fissures en façades et les travaux de réfections et remplacement des pierres en façades (corniches, linteaux, encadrements), nettoyage de la pierre, -

- L'entreprise demande s'il est possible que la mairie prête une salle pour la restauration ? L'entreprise prendra en charge son nettoyage régulier. La mairie propose d'utiliser l'Église romane qui se situe sous l'Église actuelle. Demandant à l'électricien de faire installer des prises provisoires pour le chantier.

Une demande sera faite à l'électricien.

Le charpentier reprend son devis actuellement.

La maîtrise d'œuvre précise, que les travaux qui ne seront pas réalisés dans cette première phase devra être envisagé au plus tôt par la maîtrise d'ouvrage.

La première phase de travaux concerne des travaux d'urgence, pour assurer le hors d'eau de l'Église.

La deuxième phase de travaux concerne des travaux structurels qui ne peuvent pas attendre quelques années supplémentaires. Nous conseillons d'envisager ces travaux en suivant ceux de la phase 1.

La maîtrise d'œuvre propose une réunion avant la signature des marchés avec les Lot 1 et 2, pour faire le point sur les travaux prévus dans cette première de travaux. Cette réunion permettra de faire une dernière fois le point entre la coordination du Lot 1 et 2, pour éviter des oublis avant le démarrage des travaux.

Le maître d'ouvrage propose trois dates :

- Mardi 10/12 à 10h à la mairie
- Vendredi 13/12 à 10h à la mairie
- Mardi 17/12 à 10h à la mairie

Le maître d'ouvrage demande un échantillon de la pierre de Vianne pour validation avant le démarrage des travaux.